

Quelle dynamique pour la **rénovation énergétique aidée** du parc résidentiel privé en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Août 2024

Au cours des dernières années, la rénovation énergétique du parc privé s'est imposée comme un enjeu majeur de la politique environnementale nationale. Les objectifs de rénovation énergétique des logements se sont affirmés et le paysage des aides publiques pour les particuliers a profondément évolué dans le sillage de la refonte totale du service public de la rénovation de l'habitat, structurée autour d'une marque unique, France Renov', et d'un dispositif phare, MaPrimeRénov'.

Cette publication propose de suivre la dynamique de la rénovation énergétique à travers la mobilisation de ce dispositif d'ampleur et de le mettre en perspective avec les autres dispositifs nationaux d'aide à la rénovation du parc de logements privés. Elle vient en complément de l'outil de datavisualisation **MonSuiviRénov'**, développé par la CERC et disponible sur son site internet.

Objectifs nationaux



- 1 Faire disparaître les passoires thermiques
D'ici 2028, aucune habitation >330 kWh/m²/an d'énergie primaire (DPE F et G)

« À compter du 1^{er} janvier 2028, la consommation énergétique, déterminée selon la méthode du diagnostic de performance énergétique, des bâtiments à usage d'habitation n'excède pas le seuil de 330 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an »

Article L. 111-10-4-1 du code de la construction et de l'habitation

- 2 Disposer d'un parc résidentiel aux normes BBC
D'ici 2050, un parc d'habitation ≤80 kWh/m²/an d'énergie primaire (DPE A et B)

« Disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes Bâtiment Basse Consommation ou assimilées, à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes »

Article L. 100-4 du code de l'énergie

Objectifs régionaux

- 1 Rénover le parc de logements existants, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés

« Le SRADDET fixe pour objectif de tendre vers la rénovation thermique et énergétique de 50% du parc ancien (construit avant 1975) à l'horizon 2050 »

Objectif 60 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Bilan 2023

des dispositifs nationaux d'aide à la rénovation énergétique du parc de logements privés

Rappel des dispositifs :



MaPrimeRénov' : prime forfaitaire à destination de tous les propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique dans leurs résidences principales. Le montant de l'aide varie selon le type de travaux réalisé et les revenus du bénéficiaire. Les copropriétés sont également éligibles à ce dispositif.



MaPrimeRénov' Sérénité : ouvert uniquement aux propriétaires modestes ou très modestes, pour des travaux permettant un gain énergétique minimal de 35%. Non cumulable avec MaPrimeRénov'.

MaPrimeRénov' Sérénité

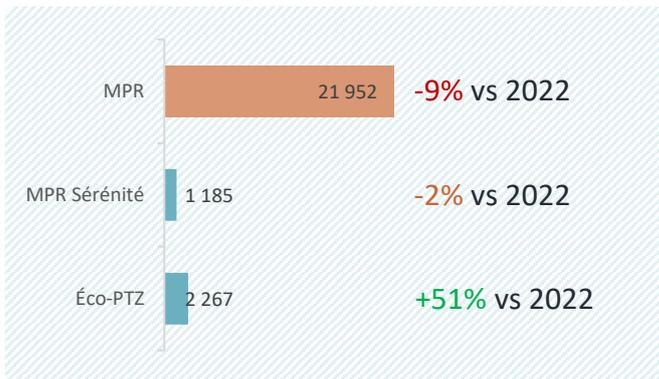


Éco-PTZ : ouvert sans condition de ressources à tous les propriétaires, le prêt peut atteindre jusqu'à 50 000 € selon les travaux financés. Cumulable avec MaPrimeRénov' ou MaPrimeRénov' Sérénité, il permet de financer une partie du reste à charge.

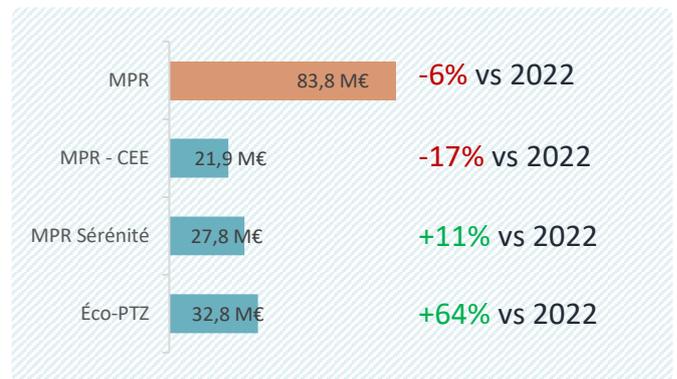
- Pour sa troisième année « complète » d'existence, MaPrimeRénov' semble marquer le pas en Provence-Alpes-Côte d'Azur : moins de 22 000 dossiers ont été engagés en 2023, alors que l'on dépassait les 24 000 dossiers les deux années précédentes. Le recentrage progressif de ce dispositif vers la subvention de rénovations d'ampleur chez les ménages modestes* explique ce ralentissement. Pour preuve, le montant moyen des travaux financés progresse de +12% en un an, une hausse qui ne s'explique pas uniquement par la forte inflation qu'a connu le pays ces derniers mois.
- Selon la même logique, le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité, qui reste globalement stable en nombre de dossiers engagés, progresse nettement en subvention versée et en travaux financés. En parallèle, l'éco-PTZ, qui restait plutôt confidentiel depuis une dizaine d'année, semble de plus en plus sollicité. La simplification de ce dispositif afin de permettre aux ménages bénéficiaires de MaPrimeRénov' d'obtenir plus facilement un complément de financement explique cette tendance.

*Au 1^{er} avril 2023, les forfaits relatifs à l'isolation thermique pour les ménages aux ressources supérieures ont été supprimés du dispositif, et les équipements de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles ont été exclus des bouquets de travaux éligibles au forfait « rénovation globale ». En outre, la bonification pour le remplacement de chaudières au fioul et au gaz au profit d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables a été supprimée au 31 mars 2023.

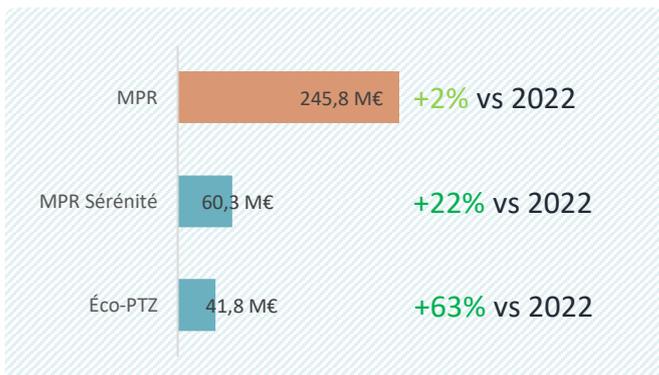
● En nombre de dossiers



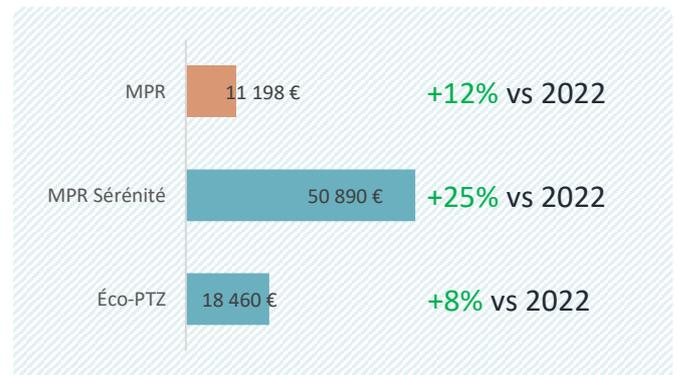
● En montant d'aide



● Montant total de travaux (TTC)



● Montant moyen de travaux (TTC)



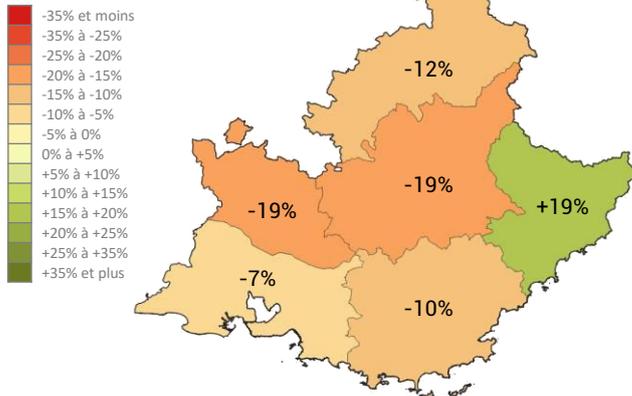
Sources : ANAH, SGFGAS | Traitement CERC PACA

Bilan 2023

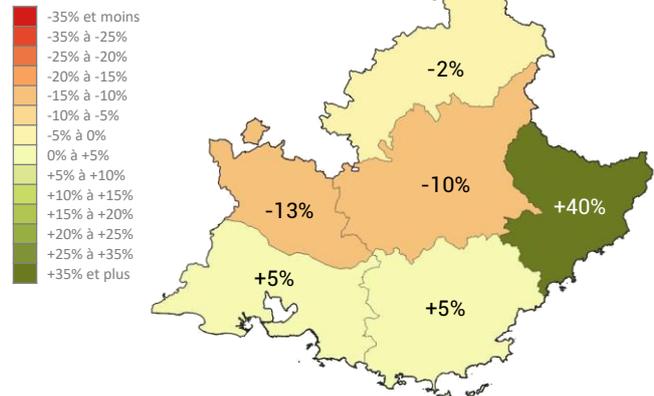
des dispositifs nationaux d'aide à la rénovation énergétique du parc de logements privés – dynamiques départementales



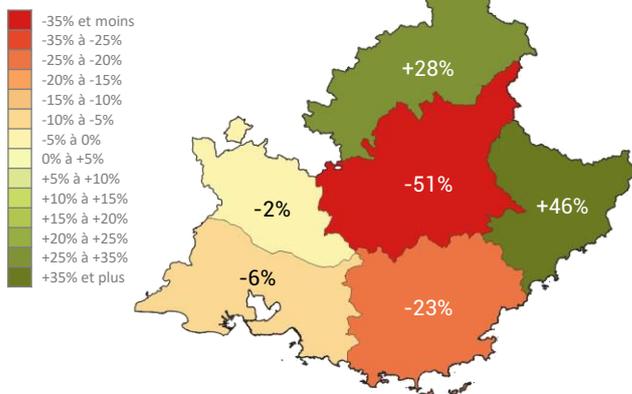
Évolution par rapport à 2022 du nombre de dossiers MPR engagés en 2023



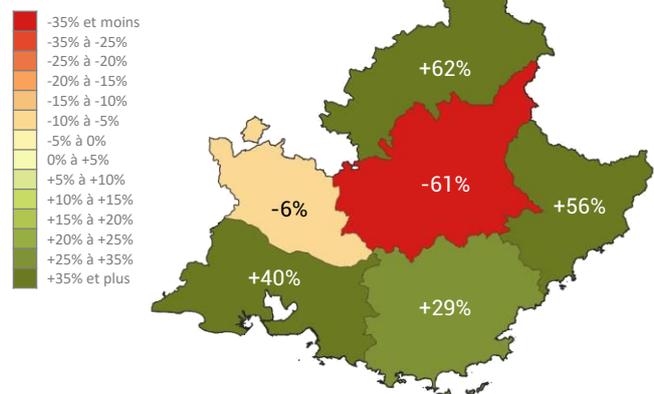
Évolution par rapport à 2022 du montant des travaux engagés via MPR en 2023



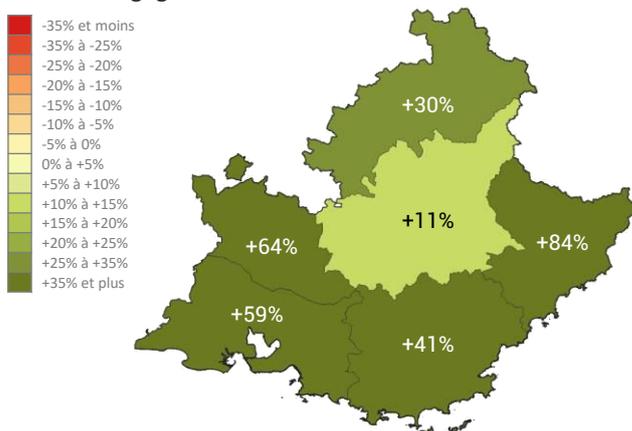
Évolution par rapport à 2022 du nombre de dossiers MPRS engagés en 2023



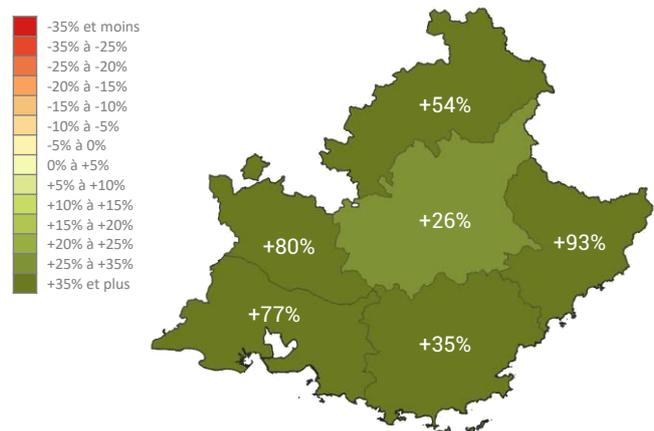
Évolution par rapport à 2022 du montant des travaux engagés via MPRS en 2023



Évolution par rapport à 2022 du nombre d'éco-PTZ engagés en 2023



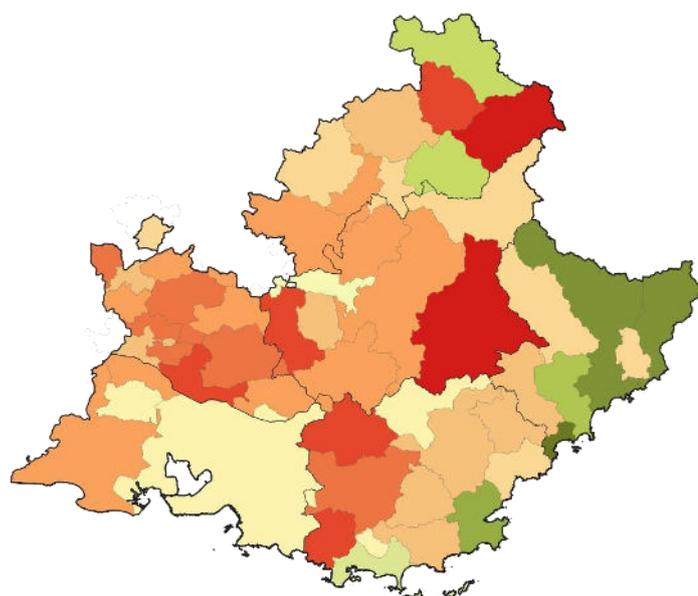
Évolution par rapport à 2022 du montant des travaux réalisés via un éco-PTZ en 2023



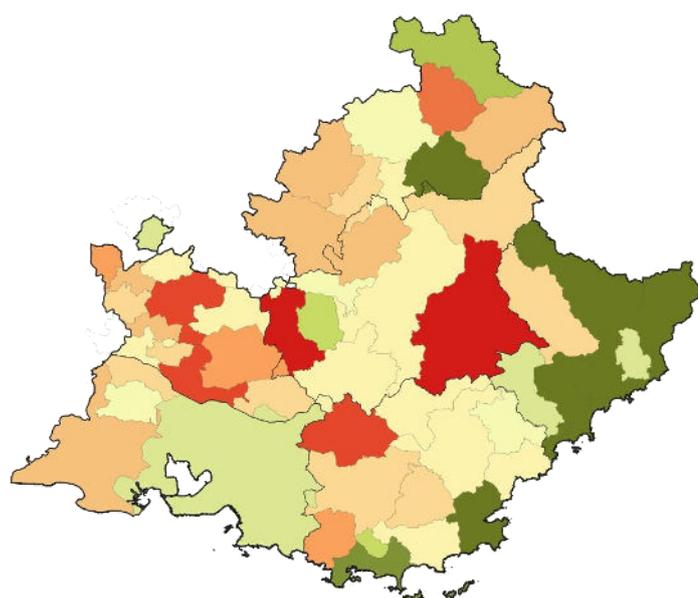
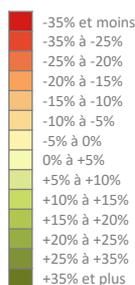
Sources : ANAH, SGFGAS | Traitement CERC PACA

Bilan 2023

des dispositifs nationaux d'aide à la rénovation énergétique du parc de logements privés – dynamiques par EPCI*



Évolution par rapport à 2022 du nombre de dossiers MPR engagés en 2023



Évolution par rapport à 2022 du montant des travaux engagés via MPR en 2023



*Au nom du secret statistique, les variations annuelles de la sollicitation de MaPrimeRénov' Sérénité ne peuvent être indiquées par intercommunalités. De plus, les données relatives à l'éco-PTZ ne sont pas disponibles à cette échelle géographique.

Quel bilan pour MaPrimeRénov' au 1^{er} semestre 2024 ?



5 922 dossiers engagés
-48% vs S1 2023



26,3 M€ de primes accordées
-36% vs S1 2023

Effet levier

1€ de prime versée



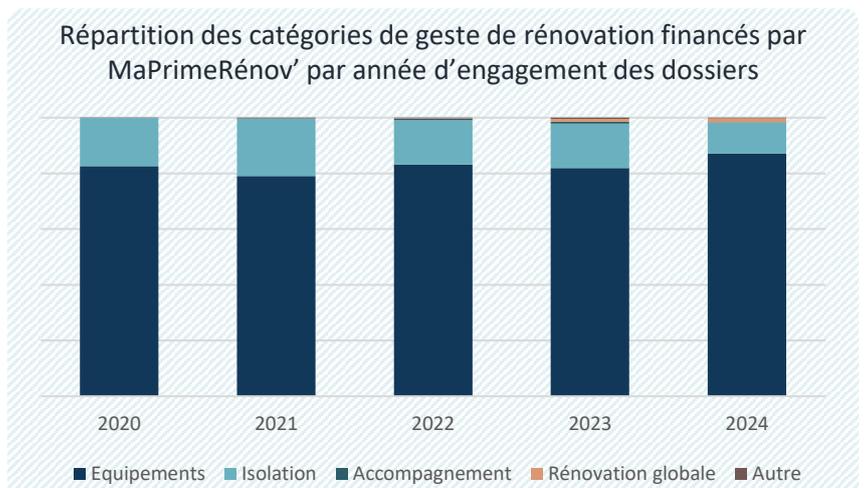
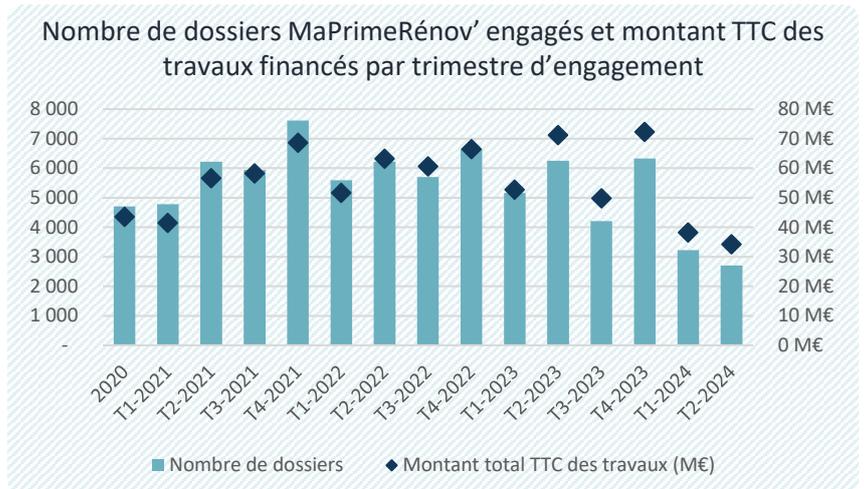
8 076 gestes réalisés
(y.c audits énergétiques et bonus)
-48% vs S1 2023



72,4 M€ TTC de travaux
-42% vs S1 2023

2,8 € de travaux générés

- Le 1^{er} semestre 2024 marque une rupture nette dans la sollicitation du dispositif MaPrimeRénov' : moins de 6 000 dossiers ont été engagés dans la région entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024, soit une baisse de -48% par rapport à la même période de 2023 (alors même que l'année 2023 présentait déjà une diminution du nombre de primes accordées). Les nombreux changements apportés à ce dispositif depuis le début de l'année (recentrage du dispositif sur les rénovations d'ampleur, changements d'équipement accordés uniquement pour les logements « non passoires énergétiques »*, impossibilité de réaliser un geste d'isolation seul* et obligation de recourir à un « MAR » – MonAccompagnateurRénov') expliquent ce recul drastique.
- MaPrimeRénov' a ainsi permis au 1^{er} semestre 2024 la réalisation de 8 076 gestes (-48% par rapport au 1^{er} semestre 2023), pour environ 72 M€ TTC de travaux (-42% par rapport au 1^{er} semestre 2023).
- Le dispositif est très majoritairement mobilisé pour des changements d'équipement. Ainsi, entre le lancement du dispositif en 2020 et fin 2023, ces derniers ont représenté 79% des gestes financés, contre 17% pour les actions d'isolation (les 4% restant concernent l'accompagnement, les audits énergétiques, les rénovations globales et les bonus). En 2024, suite à la réforme du dispositif, les gestes d'isolation ne représentent plus que 11% des gestes financés alors que les changements d'équipement pèsent désormais 85% du total. Si la réforme vise avant-tout à favoriser les rénovations globales, ces dernières restent marginales (1,5% des gestes financés en 2024) et sont même en baisse ce semestre (117 rénovations globales comptabilisés contre 139 en 2023 à la même période).



*Modifications finalement reportées au 1^{er} janvier 2025 après l'entrée en vigueur de nouvelles mesures de simplification le 15 mai 2024 (et uniquement pour les dossiers déposés à partir de cette date).

Source : ANAH | Traitement CERC PACA

Quels gestes ont été financés par MaPrimeRénov' au 1^{er} semestre 2024 ?

- 85% des gestes subventionnés par MaPrimeRénov' au 1^{er} semestre 2024 concernent un changement d'équipement. Ces derniers représentent d'ailleurs les 7 gestes les plus financés en 2024 dans la région. Le premier geste d'isolation financé concerne le remplacement des ouvertures.
- À noter que la grande majorité des gestes financés voient leur volume reculer entre le 1^{er} semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2024, dans une traduction logique de la tendance globale du dispositif. À ce titre, la chute est plus brutale pour les gestes d'isolation (qui étaient initialement retirés du dispositif s'ils n'étaient pas accompagnés d'au moins un autre geste) et l'accompagnement (l'assistance à maîtrise d'ouvrage disparaît progressivement au profit d'un MonAccompagnateurRénov', filière qui commence à peine à se structurer). Mais quelques gestes bénéficient d'un sursaut grâce notamment à des meilleurs barèmes de financement, comme le chauffage solaire, les pompes à chaleur géothermiques et le raccordement à un réseau urbain de chaleur et de froid. L'installation de chaudières à bûches a quant à elle explosé (elles ont quasiment été multipliées par 10 en un an), probablement en raison de la sortie du dispositif des chaudières à gaz et de l'envolée des prix du bois granulé.



Gestes subventionnés par MaPrimeRénov' au 1^{er} semestre 2024, évolution par rapport au 1^{er} semestre 2023 et montant moyen par geste (TTC)

Catégorie	Quantité	Évolution (%)	Montant moyen (TTC) 2024	Montant moyen (TTC) 2023
Equipements	6 837	-39%	8 383,06 €	13 518,14 €
Pompe à chaleur air / eau	1 610	-49%	4 965,19 €	3 519,99 €
Poêle à granulés	1 226	-32%	5 301,98 €	14 917,81 €
Chauffe-eau thermodynamique	787	-33%	4 285,83 €	5 144,62 €
Poêle à bûches	632	-49%	12 640,81 €	17 516,68 €
Chauffage solaire combiné	540	+49%	1 507,66 €	6 470,95 €
Ventilation double flux	494	-39%	6 340,96 €	n.s.
Chauffe-eau solaire individuel	479	-60%	15 955,55 €	1 918,50 €
Chaudière à bûches	300	+689%	10 410,01 €	7 263,59 €
Chaudière à granulés	293	-35%	6 790,33 €	5 690,77 €
Dépose de cuve à fioul	262	-47%	10 333,11 €	
Foyer fermé, insert	138	-55%	1 124,73 €	627,08 €
Partie thermique d'un panneau hybride	23	-34%	1 855,04 €	315,85 €
Chaudière gaz THPE	21	-74%	9 105,83 €	
Pompes à chaleur géothermique	20	+43%		
Réseau de chaleur et de froid	12	+100%		
Isolation	870	-68%	10 410,01 €	7 263,59 €
Remplacement des fenêtres ou porte-fenêtres	439	-71%	17 839,22 €	6 790,33 €
Isolation des murs par l'extérieur	269	-64%	5 690,77 €	10 333,11 €
Isolation de la toiture en pente - plafond de combles	96	-65%		
Isolation des murs par l'intérieur	57	-69%		
Isolation de la toiture-terrasse	9	-77%		
Accompagnement	240	-81%	1 124,73 €	627,08 €
Audit énergétique	118	-88%	1 855,04 €	315,85 €
MonAccompagnateurRénov'	68	-		
Audit énergétique pour rénovation globale	48	-63%		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	6	-96%		
Rénovation globale	117	-16%	48 662,64 €	
Autres	12	-85%		
Total	8 076	-48%		

Source : ANAH | Traitement CERC PACA

Quel bilan pour MaPrimeRénov' Sérénité au 1^{er} semestre 2024 ?



412 dossiers engagés
+7% vs S1 2023



13,5 M€ de primes accordées
+34% vs S1 2023

Effet levier

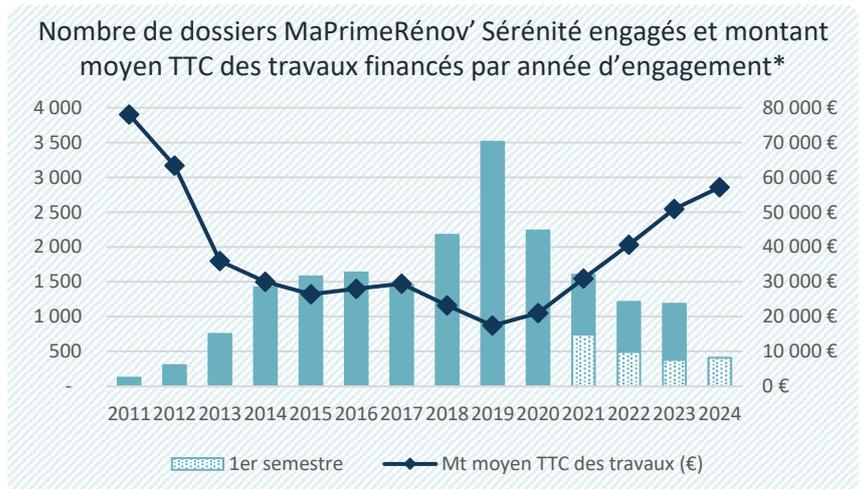
1€ de prime versée

1,7 € de travaux générés



23,6 M€ TTC de travaux
+4% vs S1 2023

- Au contraire de MaPrimeRénov', le 1^{er} semestre 2024 est plutôt bien orienté pour le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité : plus de 400 dossiers ont été engagés dans la région entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024, soit une hausse de +7% par rapport à la même période de 2023.
- Les primes MaPrimeRénov' Sérénité versées en 2024 ont nettement progressé par rapport à l'année précédente (+34%), signe d'une volonté de la part des pouvoirs publics d'inciter un peu plus les ménages modestes à réaliser des travaux de rénovation d'ampleur dans leurs logements.
- Si le montant total des travaux réalisés ne progresse que modérément (+4% entre le 1^{er} semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2024), le montant moyen par dossier ne cesse en revanche de progresser depuis 2019*, signe, au-delà de l'inflation, que le dispositif vise des rénovations de plus en plus ambitieuses.



*MaPrimeRénov' Sérénité n'est effective que depuis le 1^{er} janvier 2022. Cette prime a remplacé à cette date Habiter Mieux Sérénité, le précédent dispositif permettant de subventionner des rénovations énergétiques ambitieuses chez les ménages modestes. Les conditions d'éligibilité n'ayant pas changé entre les deux dispositifs, il est donc possible d'établir un historique cohérent, sans risque de rupture, depuis le lancement de Habiter Mieux en 2010.

Entre 2018 et 2020, un volet « agilité » a été ajouté au dispositif Habiter Mieux, permettant de financer la réalisation de gestes simples. Pour des raisons de traitement statistique, les volets « agilité » et « sérénité » du dispositif Habiter Mieux n'ont pas pu être séparés dans l'historique. De fait, la nette baisse du montant moyen des travaux financés par Habiter Mieux entre 2018 et 2020, couplée à une forte augmentation des dossiers engagés, s'explique uniquement par le volet « agilité ».

Quel bilan pour les dispositifs nationaux d'aide à la rénovation énergétique du parc de logements privés depuis leur entrée en vigueur ?



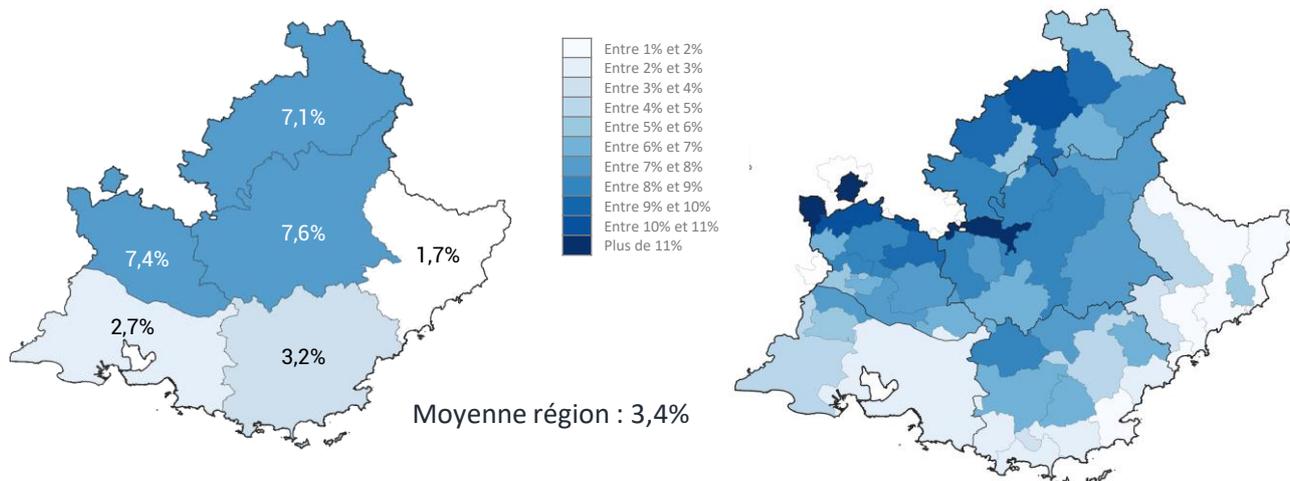
Depuis 2020

81 291 dossiers engagés

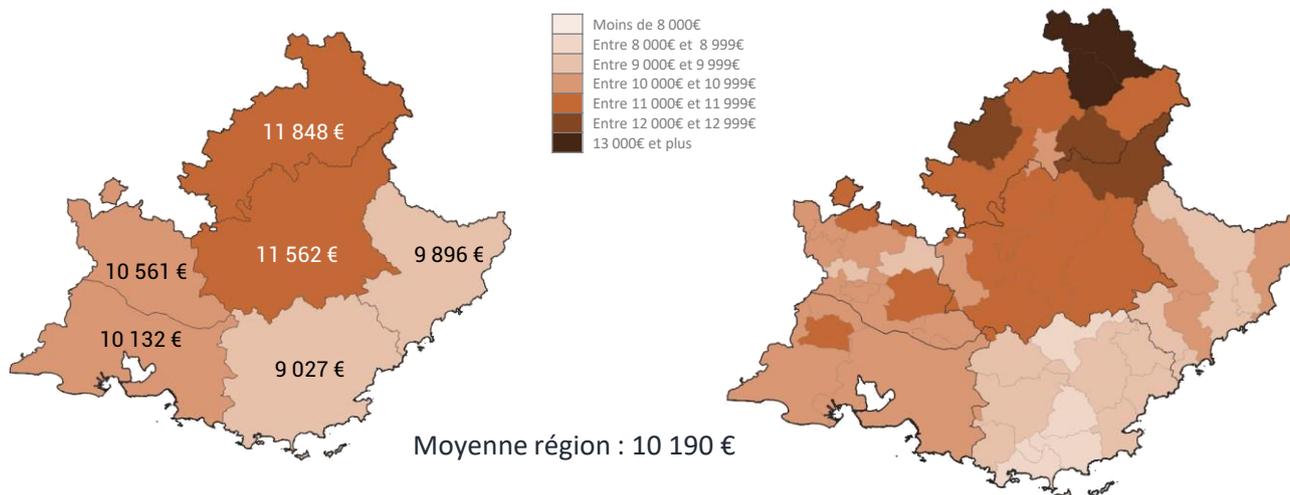
106 394 gestes de rénovation réalisés pour un total de **828 M€** de travaux

285 M€ de primes versées

Taux de pénétration de MaPrimeRénov' parmi les résidences principales



Montant moyen des travaux réalisés avec MaPrimeRénov'



- Les territoires ruraux des Alpes et du Vaucluse présentent le taux de pénétration de MaPrimeRénov' le plus élevé de la région. La forte proportion de maisons individuelles parmi les résidences principales dans ces territoires peut expliquer en partie cette répartition. À l'inverse, c'est sur le littoral, et notamment dans les Alpes-Maritimes (territoire très dense avec le taux de maisons individuelles en résidence principale le plus bas du pays hors Île-de-France), que le taux de pénétration est le plus faible.
- C'est également dans les territoires alpins et en Vaucluse que le montant moyen de travaux est le plus élevé. Cela s'explique notamment par la typologie des travaux réalisés dans ces territoires : près de la moitié des pompes à chaleur (air/eau ou thermodynamique) et des chaudières bois installées depuis 2020 dans la région (gestes au coût moyen le plus élevé) l'ont été dans ces trois départements, alors que ces derniers ne pèsent que 37% des dossiers engagés sur la période.

Source : ANAH | Traitement CERC PACA

Quel bilan pour les dispositifs nationaux d'aide à la rénovation énergétique du parc de logements privés depuis leur entrée en vigueur ?

Depuis 2010

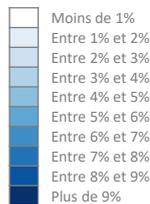
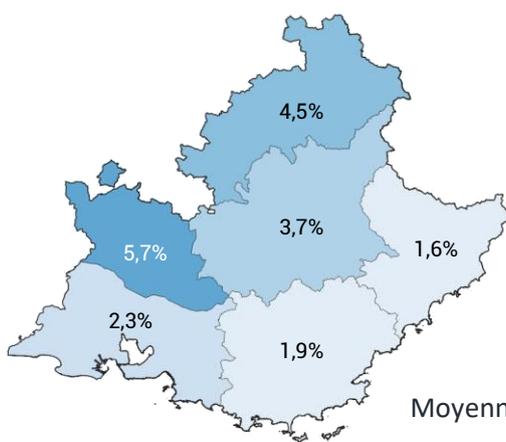


19 608 dossiers engagés

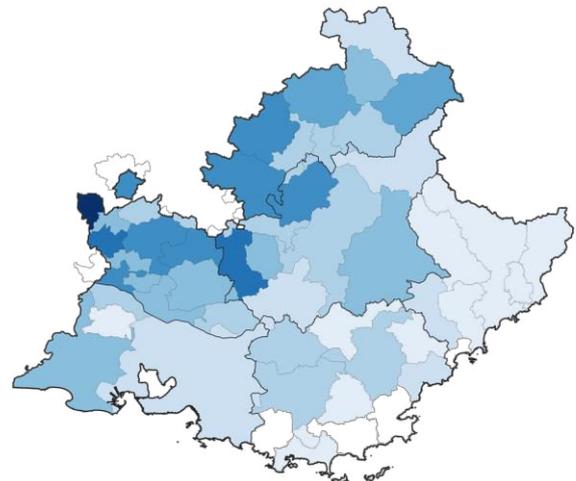
571 M€ de travaux

254 M€ de primes versées

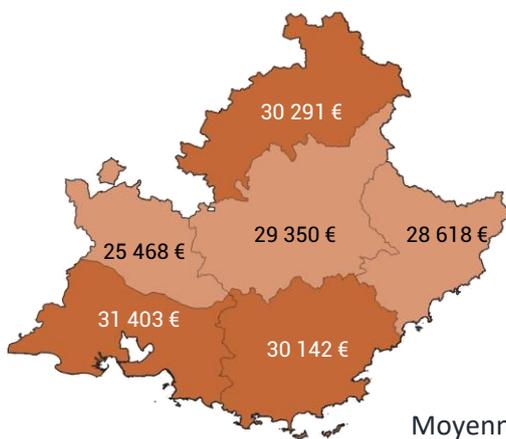
Taux de pénétration de MaPrimeRénov' Sérénité parmi les ménages éligibles



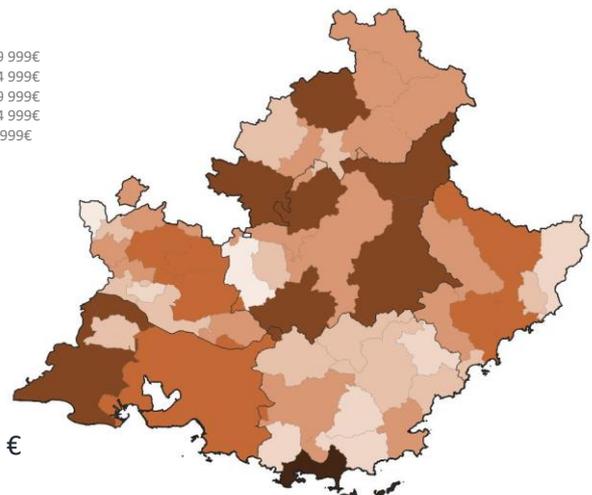
Moyenne région : 2,6%



Montant moyen des travaux réalisés avec MaPrimeRénov' Sérénité



Moyenne région : 29 100 €



- C'est de nouveau dans les départements alpins et en Vaucluse que le taux de pénétration de MaPrimeRénov' Sérénité est le plus élevé. Le Vaucluse notamment présente à la fois un taux élevé de ménages modestes éligibles à ce dispositif (36%) et un taux élevé de maisons individuelles où les travaux de rénovation globale sont plus faciles à réaliser. À l'inverse, dans les Alpes-Maritimes et le Var, territoires à sociologie plutôt aisée, le taux de pénétration y est plus faible.
- C'est en revanche dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var, notamment dans la métropole Toulon-Provence-Méditerranée, que les travaux moyens réalisés sont les plus coûteux. Dans ces territoires, les dossiers MaPrimeRénov' Sérénité concernent plus qu'ailleurs des grands ensembles collectifs, où les montants de travaux sont logiquement plus élevés.

Source : ANAH | Traitement CERC PACA

Quel bilan pour les dispositifs nationaux d'aide à la rénovation énergétique du parc de logements privés depuis leur entrée en vigueur ?

Depuis 2009



16 672 prêts accordés

314 M€ de travaux

262 M€ prêtés

● Montant moyen de l'éco-PTZ



Moyenne région : 15 712 €

● Montant moyen des travaux réalisés avec un éco-PTZ



Moyenne région : 18 855 €

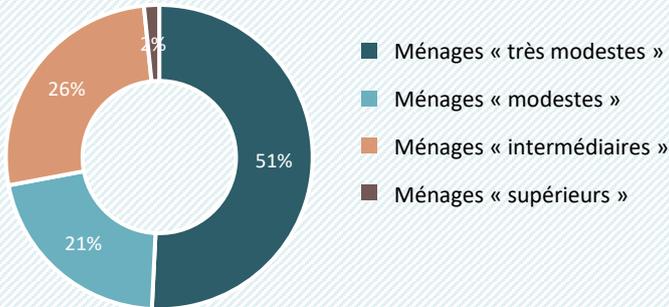
- Il n'existe guère de différence dans le montant moyen de l'éco-PTZ entre les différents départements de la région. En revanche, les travaux réalisés avec ce prêt dans les Hautes-Alpes semblent légèrement plus coûteux (probablement parce que le climat et le morphotype du logement – maisons individuelles assez énergivores – nécessitent l'installation d'appareils plus onéreux, comme les pompes à chaleur ou les appareils à bois), alors que ceux réalisés dans le Var semblent plus abordables.

Source : SGFGAS | Traitement CERC PACA

Profil des ménages ayant bénéficié d'une subvention MaPrimeRénov' depuis 2020

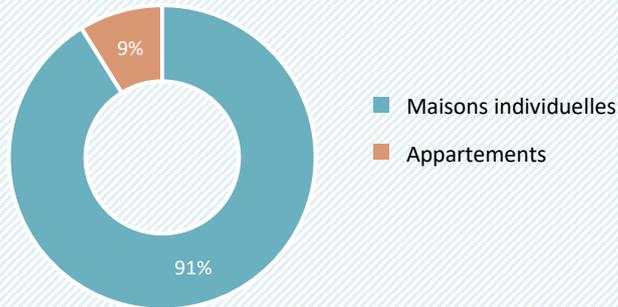


Répartition des catégories de ménages engagés dans MaPrimeRénov' depuis 2020



- **72%** des dossiers MaPrimeRénov' engagés depuis 2020 ont concerné des ménages « modestes » ou « très modestes », alors qu'ils représentent 34% des ménages de la région (*source CERC PACA d'après la modélisation Siterre d'Énergie Demain – 2019*). Prioritairement ciblés par ce dispositif, les ménages modestes restent donc les bénéficiaires majoritaires de ce dispositif.

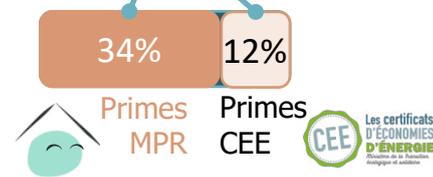
Répartition des logements engagés dans MaPrimeRénov' depuis 2020



- **91%** des dossiers MaPrimeRénov' engagés depuis 2020 ont concerné des maisons individuelles, alors qu'elles ne représentent que 42% des résidences principales de la région (*source Insee RP 2024*). Cela peut s'expliquer par un passage à l'acte facilité dans les maisons individuelles par rapport à des logements collectifs où le potentiel de travaux est plus limité.

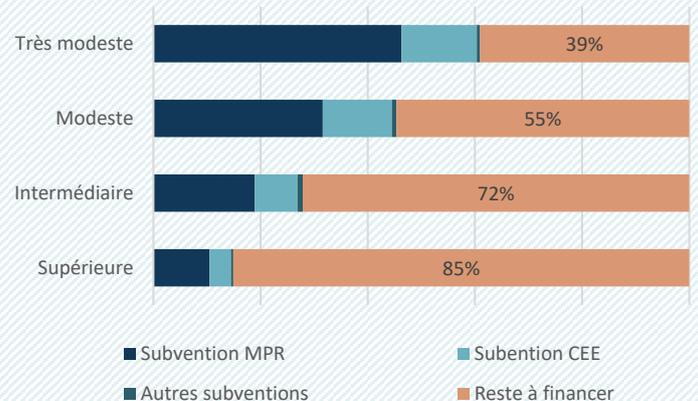
285 M€

de primes versées



- En moyenne, les travaux éligibles à MaPrimeRénov' sont subventionnés à hauteur de 34% par MaPrimeRénov' et de 12% par des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)*. Plus de la moitié des travaux reste donc en moyenne à financer par les ménages ; ce « reste à financer » peut l'être en faisant appel à d'autres aides, comme les aides locales, les aides d'Action Logement, etc. ou en recourant à un éco-prêt à taux zéro.
- Toutefois, le taux de subvention est évolutif selon le niveau de revenu du ménage bénéficiaire, afin de réduire le reste à charge pour les ménages les plus modestes et les inciter à engager les travaux : ainsi, le « reste à financer » représente en moyenne 39% du montant des travaux pour les ménages « très modestes », mais 85% pour les ménages aux revenus « supérieurs ».

Répartition des subventions pour les travaux réalisés dans le cadre de MaPrimeRénov' selon la catégorie du ménage bénéficiaire



Sur l'ensemble des dossiers recensés depuis 2020.

*Depuis 2006, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) permettent de financer via les fournisseurs d'énergie des opérations liées à la transition énergétique. Les travaux éligibles correspondent à des opérations standardisées, définissant un volume de CEE auxquels elles donnent droits. Les CEE sont cumulables avec les aides MaPrimeRénov', MaPrimeRénov' Sérénité et le prêt Éco-PTZ.

Source : ANAH | Traitement CERC PACA

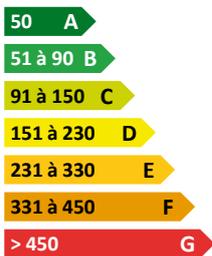
Zoom sur les bonus « BBC » et « sortie de passoire énergétique »



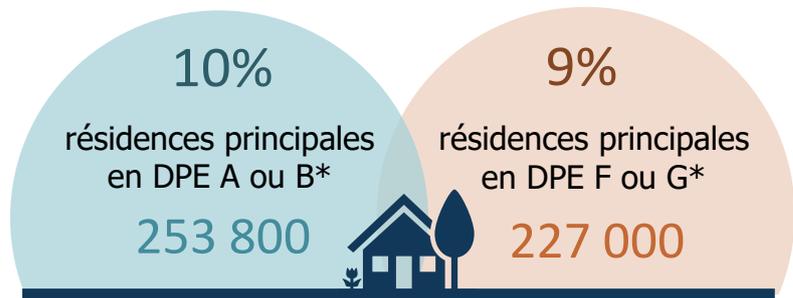
Deux bonifications peuvent être accordées aux ménages demandant une subvention MaPrimeRénov' : un bonus « sortie de passoire énergétique » lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de « passoire thermique » (étiquette F et G du DPE avant travaux), et un bonus « BBC » lorsque le logement atteint après travaux le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation, soit l'atteinte d'une étiquette énergétique A ou B du DPE). Le montant de ces bonus varie entre 500 € et 1 500 € selon les revenus du ménage. Les deux bonus peuvent être cumulables.

Situation 2022 du parc régional de résidences principales

Logement économe



Logement énergivore



Sources : SDES, ADEME | Traitement Réseau des CERC

Avec MaPrimeRénov'

Bonus « sortie de passoire énergétique »

Depuis 2020, 269 bonus SPE ont été enregistrés avec une subvention MaPrimeRénov', dont 75% dans le cadre d'une rénovation globale. Un volume infime au regard des 227 000 résidences principales considérées comme des passoires énergétiques dans la région*.

*Estimation faite avec le moteur de calcul des étiquettes énergétiques en vigueur en 2022.



Bonus « BBC »



Depuis 2020, 392 bonus BBC ont été enregistrés dans le cadre d'une subvention MaPrimeRénov', dont 74% dans le cadre d'une rénovation globale. À noter que 69 dossiers ont cumulé les deux bonus BBC et SPE.

À titre de comparaison, le label BBC-rénovation permettant de valoriser les opérations de rénovation atteignant ce niveau de performance a été demandé par 14 954 logements depuis 2010 dans la région (au 30 juin 2024). Il s'agit très majoritairement d'opérations collectives, portées essentiellement par les bailleurs sociaux. Mais ce label est très rare en maison individuelle.



Sources : Effinergie et ANAH | Traitement CERC PACA

Quelle mobilisation de la filière face à ce paysage des aides ?

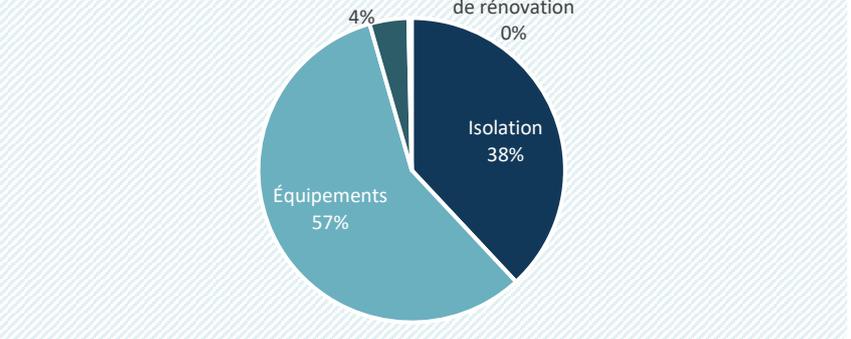


- Environ 3 250 entreprises de la région possèdent une certification RGE Travaux au 30 juin 2024, un volume globalement stable depuis près de deux ans. La refonte des dispositifs incitatifs début 2021, avec une éco-conditionnalité accrue et une redéfinition des certifications RGE, a d'abord entraîné un sursaut du nombre de qualifications avant donc une relative stabilité, signe d'un marché qui semble avoir trouvé son rythme de croisière.
- 57% des certifications RGE Travaux recensés à fin juin 2024 dans la région concernent des changements d'équipements, contre 38% pour les travaux d'isolation. MaPrimeRénov', qui finance le changement d'équipement dans plus de 80% des cas, semble donc avoir clairement impacté les qualifications pour les professionnels, puisqu'avant l'apparition de ce dispositif, l'isolation (fortement soutenue par l'ancien dispositif incitatif CITE) concernait plus de 60% des certifications RGE Travaux.
- Pour preuve, les certifications RGE pour l'installation de pompes à chaleur comptent parmi les plus répandues dans la région, alors même que les gestes les plus financés par MaPrimeRénov' sont les installations de pompes à chaleur. De même, la certification RGE pour l'isolation des ouvertures est la troisième plus répandue dans la région, quand le remplacement des fenêtres ou portes-fenêtres reste très demandé dans le cadre de MaPrimeRénov'.
- À l'inverse, la certification RGE pour l'installation de chaudières à micro-cogénération gaz, qui disparaissent de MaPrimeRénov', accuse une nette baisse depuis un an (-28%). De même, le recul de l'installation de chauffage bois (notamment granulés) dans le cadre de MaPrimeRénov' entraîne un recul des certifications RGE liées (-9% pour les appareils indépendants, -18% pour les appareils hydrauliques). Enfin, alors que l'audit énergétique devient de plus en plus obligatoire (pour des transactions immobilières mais également dans le cadre d'une subvention MaPrimeRénov'), la certification RGE pour la réalisation d'audits énergétiques progresse nettement depuis plus d'un an.

Évolution du nombre d'entreprises possédant une certification RGE Travaux dans la région



Répartition des domaines de travaux certifiés RGE à fin juin 2024



Nombre de certifications RGE Travaux	à fin juin 2024	Evol. 1 an
Parois vitrées, volets isolants, portes d'entrée	726	-3%
Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds	494	-1%
Isolation des planchers de combles perdus	356	-3%
Isolation des murs par l'extérieur	263	1%
Isolation des toitures terrasses et des toitures par l'extérieur	233	0%
Isolation des planchers sur local non chauffé	129	-28%
Parois vitrées en toiture	115	6%
Total isolation	2 316	-3%
Pompe à chaleur chauffage	984	-1%
Pompe à chaleur eau chaude	982	-1%
Panneaux photovoltaïques	475	67%
Chaudière micro-cogénération gaz	288	-28%
Appareils indépendants chauffage / eau chaude bois	265	-9%
Chauffage / eau chaude solaire	137	-4%
Ventilation mécanique	133	28%
Appareils hydrauliques chauffage / eau chaude bois	123	-18%
Emetteurs électriques, dont régulateurs de température	101	-33%
Forage géothermique	6	100%
Total équipements	3 494	-1%
Audit énergétique	248	27%
Projet complet de rénovation	21	24%

Source : Ademe | Traitement CERC PACA

AVEC LE CONCOURS...

DES MEMBRES DE LA CERC :



ET DES MEMBRES DU GIE RÉSEAU DES CERC :



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à la quelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.